

CHARTRE CITOYENNE

Nous, citoyens de Saillans, constatons

- Que de plus en plus de citoyens perdent confiance en l'action politique,
- Le manque d'implication de la population dans les sphères politiques et la dégradation générale des principes de la démocratie,
- Que les outils de politique participative existent légalement mais sont peu mis en application,
- Que l'action communale actuelle ne s'appuie que trop rarement sur les envies, les souhaits et les idées des citoyens,
- Que les acteurs habituels de la politique jouent et jouissent d'un fonctionnement opaque favorisant le désintéressement des citoyens,
- Le besoin des citoyens, de s'approprier les outils d'information et de formations pour mieux comprendre enjeux et choix politiques,
- Que l'exécutif actuel fonctionne avec peu de délégation et de transversalité,
- Que l'indignation des citoyens est croissante face aux inégalités sociales et économiques (chômage, exclusions, violences...), à la corruption, au règne de l'argent et à l'augmentation de la dette,
- Que la nature, composante fondamentale de notre cadre de vie, atteint ses limites et qu'il est donc nécessaire de protéger notre environnement exceptionnel,
- Que l'état actuel de l'action politique locale n'est pas une fatalité mais qu'il est aujourd'hui possible de changer les orientations par la simple volonté et participation de chacun.

C'est pourquoi nous sommes engageons

- À construire ensemble une nouvelle politique locale,
- À trouver les équilibres justes en matière sociale, écologique et économique par l'usage d'une politique participative,
- À impliquer les Saillansons dans les choix et les projets en facilitant les échanges entre Élus et Citoyens, en offrant la parole à tous,
- À susciter la participation des citoyens et permettre leur intégration toujours plus en amont des décisions et projets publics,
- À être clair, transparent et cohérent entre ce qui est dit et ce qui est fait,
- À informer les Saillansons des enjeux politiques et leur permettre l'accès à la formation et aux outils de gouvernance,
- À définir et créer des moyens d'un mieux vivre ensemble, à favoriser les échanges en s'appuyant sur la diversité et la richesse de la population,
- À veiller à la préservation du patrimoine naturel, historique et culturel, richesse de la commune.

Nos engagements et objectifs

Le dialogue

La parole de chacun à une valeur, doit être écoutée, avec intérêt et sans jugement préconçu. Respecter la parole de l'autre c'est ne pas l'interrompre, ne pas se laisser distraire ni chercher à convaincre à tout prix

La transparence

Nous la voulons pour les actions en cours, le budget, les décisions.....

Indemnités des élus :

Tous les membres de l'équipe municipale perçoivent une indemnité avec une notion d'équité (temps consacré, responsabilité, situation de chacun), libre à chacun de ne pas en percevoir.
Les indemnités seront rendues publiques.

Les commissions :

Les comptes rendus des commissions seront mis à disposition des habitants (site internet, mairie, affichage public, bulletin d'information...), il y sera noté les noms des participants dans un souci de reconnaissance de l'investissement de chacun.

Pour faciliter le fonctionnement des commissions, des listes de discussions par mails seront mises en place.

Le suivi et l'évaluation :

Il y aura au moins un élu par commission qui se chargera de rapporter et d'intégrer le travail réalisé au sein du conseil municipal.

Le bilan des démarches participatives engagées sera dressé chaque année lors d'une réunion publique.

Référendum populaire :

Le choix de faire appel au vote de tous les citoyens par un référendum populaire sera, au préalable, expliqué à tous par les élus.

Accès au conseil municipal :

Pour encourager nos concitoyens à assister aux conseils municipaux, un temps de réaction et de débat leur sera accordé.

Des horaires et des lieux accessibles :

Les réunions et les conseils municipaux auront lieu à des horaires et lieux qui permettent d'intégrer le plus possible les actifs (seules les réunions techniques se tiendront en fonction des horaires des salariés municipaux et/ou des services techniques).

Les conditions de la participation

La participation des citoyens est de la responsabilité des élus.

Ils doivent œuvrer à la mobilisation et l'implication de tous et à l'aboutissement des actions et des projets.

Des temps de rencontres entre élus et citoyens seront organisés, à échéances régulières, dans et hors les instances et espaces de dialogues existants.

La participation est ouverte à toute personne désireuse de s'investir.

Tout habitant de Saillans qui veut travailler avec nous sera le bienvenu : citoyen, détenteur d'une expertise d'usage, ou expert technique.

Les employés communaux seront, eux aussi s'ils le souhaitent, associés aux commissions.

Les outils de la participation

Deux types de commissions participatives seront mis en place : thématiques et actions-projets. Chaque participant peut intégrer ou quitter une commission, selon son libre arbitre et accepte les règles de bienveillance et de transparence quant à la diffusion de son contenu et des modalités de décision.

Commissions thématiques :

A ce jour, au nombre de 7 (chiffre non figé), elles ont été déterminées tout au long de notre démarche.

Elles font émerger les problématiques, réalisent un diagnostic et soumettent des actions-projets. Ces commissions se réunissent, au minimum, une fois par an.

Commissions spécifiques pour une action ou un projet :

Elles se concentrent sur la réalisation d'un projet qui peut découler d'une commission thématique ou d'une obligation exceptionnelle et mobilisent les participants sur une durée plus courte mais à un rythme plus soutenu.

Autres instances participatives

Laboratoire d'idées :

Il a pour rôle de former et d'informer la population et les élus sur la démarche participative par des ateliers et des conférences accessibles à tous (gratuité, accès, horaires...)

Conseil de médiation :

Il a pour objectif de résoudre les éventuels conflits entre les habitants du village. Il devra être représentatif de l'ensemble de la population et donc sera composé de personnes volontaires, élus et/ou non élus.

Conseil des sages :

Composé des acteurs de la liste collégiale (hors conseil municipal), il a une fonction de veille au bon déroulement de la démocratie participative durant toute la durée du mandat. Il intègre aussi la compétence de la commission thématique « pouvoir d'agir des habitants ».